

Politique sur l'échange d'athlètes de l'ASINB

En permettant aux athlètes des écoles secondaires de faire partie d'une équipe d'une autre école, on augmenterait le nombre d'élèves-athlètes qui participent aux sports de l'ASINB, ce qui n'aurait pas été possible autrement à leur école d'origine en raison d'un nombre insuffisant de participants.

Les écoles peuvent présenter une demande si elles répondent aux critères suivants :

1. Disponible pour les écoles qui répondent l'un des critères suivants :
 - a. L'école a des athlètes qui veulent pratiquer un sport d'équipe, mais ne sont pas en mesure de former une équipe complète.
 - b. L'école est en mesure de former une équipe et n'ont pas rejeté d'athlètes après les essais, mais ont besoin d'athlètes supplémentaires pour compléter leur liste d'équipe. Les ajouts d'athlètes ne peuvent dépasser 20 % de la composition typique d'une équipe.
2. La demande ne s'applique qu'aux activités d'équipe (base-ball, balle-molle, hockey sur gazon, football, claqué, hockey, basket-ball, volley-ball et rugby).
3. Les écoles doivent être situées à l'intérieur de la proximité géographique la plus proche (déterminée par l'ASINB en fonction des demandes soumises).
4. Les demandes doivent être reçues 5 jours avant la date limite de la liste des joueurs.
5. Les circonstances atténuantes seront examinées au cas par cas.

Le comité exécutif de l'ASINB examinera la demande, en consultation avec les présidentes de conférence de l'ASINB, et tiendra compte des éléments suivants :

1. L'école ou les écoles participantes n'ont pas été en mesure d'offrir ce sport au cours des années précédentes.
2. Le but et le placement de l'équipe profitent à ceux qui font partie de cette classification.
3. Le soutien de la conférence dans la classification où l'équipe participera.
4. Chaque application sera traitée cas par cas.

Quand il fait partie d'une équipe scolaire, l'élève relève du directeur de l'école qui offre le sport. À des fins d'assurance, chaque élève demeure sous la responsabilité de l'école qu'il fréquente.

Lors de la demande, il n'y a aucune garantie qu'une équipe ou des élèves seront disponibles pour l'échange. La décision concernant la demande de l'équipe pour un échange d'athlètes est définitive.

NBIAA Shared Athlete Policy

The purpose of allowing high school athletes to participate on a team from another school would be to increase the number of student-athletes that participate in NBIAA sports, which would have not otherwise been available at their home schools due to insufficient numbers.

Schools may apply if they meet the following criteria:

1. Available to schools that meet one of the following:
 - a. The school has athletes wanting to play a team sport, but not able to field a full team.
 - b. The school is able to field a team and has not made any athlete cuts after tryouts and require additional athletes to complete their full team roster. Athlete additions no more than 20% of a typical roster size will be permitted.
2. Available for team activities only (baseball, softball, field hockey, soccer, football, cheerleading, hockey, basketball, volleyball and rugby).
3. Available to schools that are located within the closest geographical proximity (determined by the NBIAA based on submitted applications).
4. Applications must be received 5 days prior to the player's list deadline.
5. Extenuating circumstances will be reviewed on a case by case basis.

The application will be reviewed by the NBIAA Executive Officers, in consultation with the NBIAA Conference Presidents and will take the following into consideration:

1. The participating school(s) has been unable to offer this sport in previous years.
2. The purpose and placement of the team benefits those within that classification.
3. Support from the conference within the classification where the team will be participating.
4. Each application will be reviewed on a case by case basis.

While participating on a school team, the student is the responsibility to the school principal offering the sport. For insurance purposes, each student remains the responsibility of the school they attend.

Upon applying, there is no guarantee that a team or students will be available to fulfil the request. The decision of the Shared Athlete team application is final.